

Secrétariat
général du
Grand
Conseil



Rapport d'activité

2022
-
2023

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« *Concordia res parvae crescunt* »
(C'est par la concorde que les
petites choses grandissent)
Devise de Corsier-sur-Vevey



Igor Santucci
Secrétaire général

Les législatures se suivent et ne se ressemblent pas. Les événements de cette dernière année soulignent l'aspect vivant du Parlement, qui ne cesse d'évoluer, alors que l'image qui prévaut est majoritairement celle d'une institution plutôt figée. Or, la variété des activités et des missions restent une constante. Ces changements amènent du sens au quotidien et rendent nos métiers aussi motivants que passionnants. Le Secrétariat général du Grand Conseil a par ailleurs la chance de pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs aux compétences et expériences pointues, attachés au bon fonctionnement du Grand Conseil. De ce fait, il a également toutes les cartes en main pour permettre à de nouveaux projets d'éclore.

Souvent, seule la partie émergée de l'iceberg est connue ; nous vous proposons de découvrir dans les pages qui suivent la partie immergée, qui révélera une multitude d'activités variées.

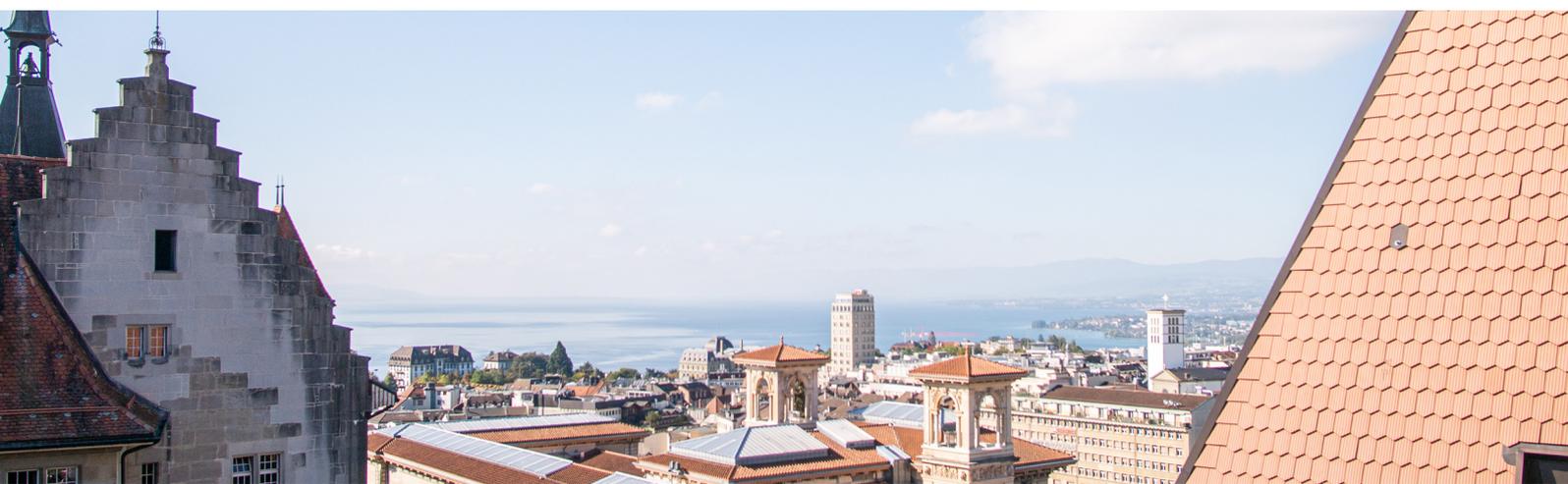
Trois méritent de sortir du lot, car elles ont été initiées depuis belle lurette pour certaines et leur impact se fera sentir au cours des prochaines années :

- **L'ouverture de la Buvette du Parlement** (et de sa magnifique terrasse) en tant que restaurant public, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 14h30, démontre la volonté d'ouverture du Grand Conseil ; les premiers retours en termes de fréquentation sont très positifs ; espérons que ce restaurant - unique en son genre - s'inscrira dans l'offre lausannoise avec une ouverture plus étendue à l'avenir.
- **L'engagement d'une responsable de la communication**, après que toutes les autres entités de l'Etat en ont été déjà pourvues, est apparu comme une nécessité et une évidence afin de renforcer la communication institutionnelle du Grand Conseil. Les premiers axes de cette stratégie sont prometteurs, à commencer par les efforts déployés en vue de faire revenir les représentant-e-s des médias aux séances du Grand Conseil.
- Enfin, le Bureau du Grand Conseil et son secrétariat ont été mobilisés dans le cadre de **la problématique des pénuries d'énergie**, plus précisément pour réfléchir à des économies d'énergies et assurer la continuité du fonctionnement du Parlement. Les réflexions et décisions prises jusqu'ici serviront les périodes hivernales à venir et s'inscrivent dans une logique de permanence du 1er pouvoir, un peu comme lors de la pandémie.

Ces quelques exemples témoignent d'un programme intense, comme de coutume, mais ô combien porteur et stimulant ! Ils résultent de démarches qui ont permis de réunir de nombreux acteurs du Grand Conseil, lesquels ont tous tiré à la même corde.

« Je crois que tout est toujours en question, que tout est toujours à sauver. Que rien n'est définitivement acquis, et qu'il n'y aura jamais de repos sur la terre pour les hommes de bonne volonté », disait Raymond Aron, en 1969, lors d'un entretien télévisé. Le Secrétariat général s'en inspire.

J'adresse ici un remerciement tout particulier à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices et collègues pour leurs compétences et implication professionnelle. Toutes et tous endossent ensemble la responsabilité d'une mission inspirante : améliorer et développer les conditions-cadres du travail parlementaire pour répondre aux besoins des député-e-s qui concilient vie professionnelle, vie privée et mandat d'élu-e. Cette mission constitue le fil rouge qui relie toutes les activités et initiatives du service ; elle nous amène par ailleurs à collaborer avec de nombreuses personnes et partenaires, que nous remercions également pour leur confiance, engagement et qualité de travail.

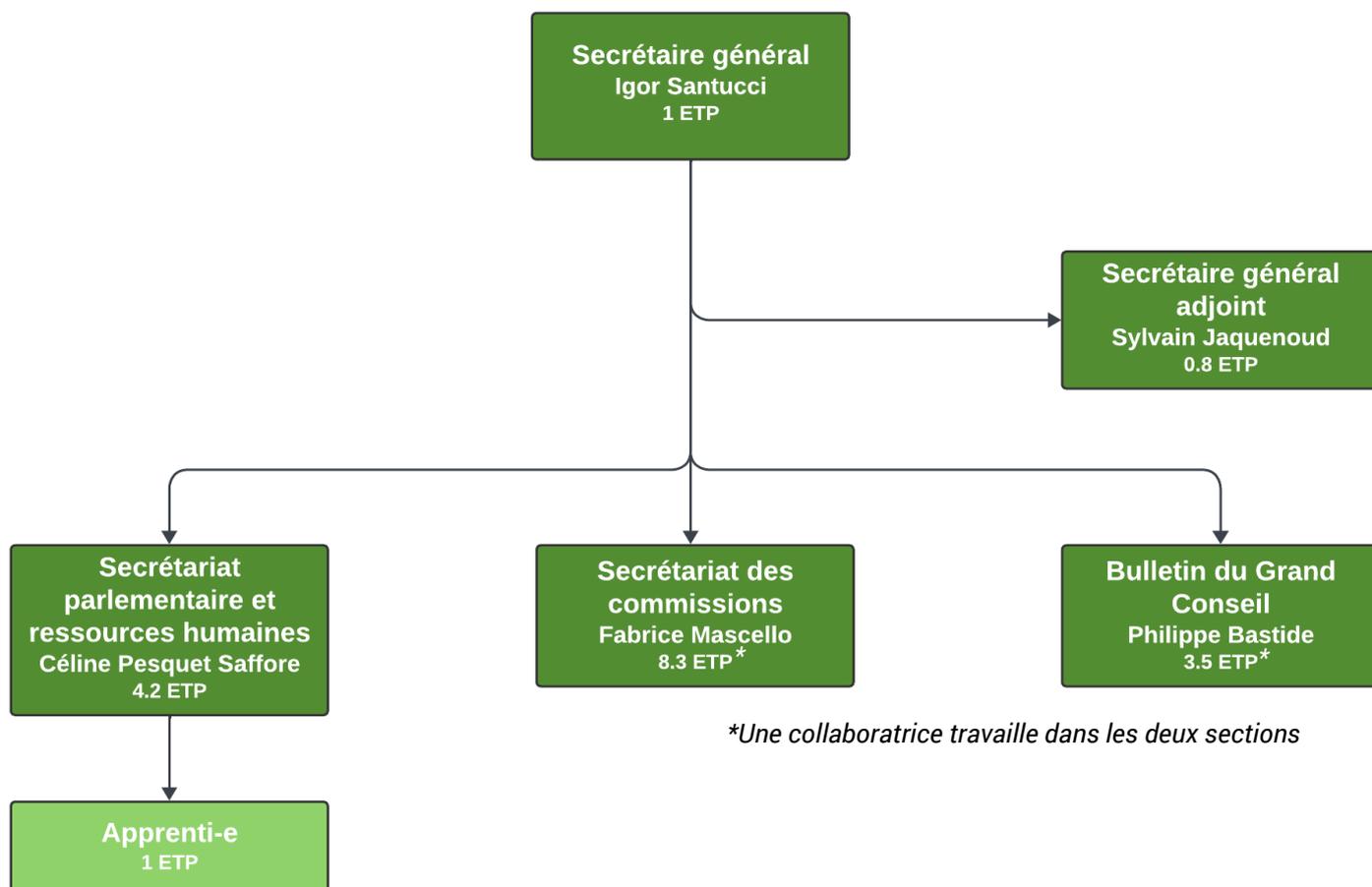


© SGC/Vianney Huart

SOMMAIRE

Organigramme.....	p.5
Secrétariat général.....	p.6
<i>Edito</i>	p.6
<i>Faits marquants</i>	p.8
Secrétariat parlementaire et ressources humaines.....	p.9
<i>Edito</i>	p.9
<i>Chiffres clés</i>	p.10
<i>Faits marquants</i>	p.11
Secrétariat des commissions.....	p.13
<i>Edito</i>	p.13
<i>Chiffres clés</i>	p.14
<i>Faits marquants</i>	p.15
Bulletin du Grand Conseil.....	p.19
<i>Edito</i>	p.19
<i>Chiffres clés</i>	p.20
<i>Faits marquants</i>	p.21

ORGANIGRAMME



Ceux-dont-on-ne-doit-plus-prononcer-le-nom

Un ancien chancelier d'Etat de ma connaissance, en public, les appelait les « personnes entretenant une correspondance régulière et nourrie avec les autorités ». Dans l'administration fédérale, où tout ce qui est important ne se qualifie qu'en allemand, on nomme pudiquement leurs écrits les « Bürgerbriefe ». Et c'est, sans le savoir, l'expression que le Bureau du Grand Conseil a un jour décidé de se mettre à utiliser, estimant qu'il était trop stigmatisant de continuer à parler de « **quérulent·e·s** » - puisque c'est d'eux qu'il s'agit ici.



Sylvain Jaquenoud
Secrétaire général adjoint

Le Bureau du Grand Conseil a longtemps traité les demandes d'ouverture d'enquête administrative ou de poursuite pénale contre les juges au Tribunal cantonal et le Procureur général, pour lesquelles il était compétent. Au 1^{er} janvier 2023, cette compétence a été avantageusement transférée au nouveau Conseil de la magistrature ; le flot de correspondances délicates s'est donc largement tari.

Le moment m'a paru propice pour faire état de **quelques constats basés sur les années 2015 à 2022** :

- La quérulence, au-delà du langage courant, est un phénomène qui relève à la fois du droit et de la psychiatrie ; il est largement documenté et analysé.
- Parler de quérulence pour tout courrier reçu de la part d'une personne mécontente est absolument déplacé ; qualifier les écrits de quérulent·e·s de courriers de citoyen·ne·s revient à ignorer le phénomène.

- La majorité des courriers de citoyen·ne·s reçus par le Bureau du Grand Conseil étaient des demandes d'ouverture d'enquête administrative ou de poursuite pénale contre les juges au Tribunal cantonal et le Procureur général.
- Parmi ces demandes d'ouverture d'enquête administrative ou de poursuite pénale, la majorité relevait de la quérulence.
- Le phénomène est en forte augmentation. En quelques années, on est passé d'un classeur fédéral par année à trois, quatre ou cinq. Le travail pour le Secrétariat général a évidemment suivi le même chemin.
- La révolution numérique joue, là aussi, un rôle déterminant. Elle facilite de manière presque infinie les échanges entre quérulent·e·s, la rédaction de leurs écrits et la diffusion de ces derniers. Par ailleurs, pour certaines usagères et usagers des administrations, elle complique et déshumanise les démarches.

- Autre cause: la judiciarisation de la société est en marche, dans ce domaine aussi. Le recours et la plainte sont utilisés de manière beaucoup plus systématique qu'avant par les quérulent·e·s.
- « Ça n'a pas de sens de parler le langage du scientifique à qui n'entend que celui de la rue », déclarait Michel Riesen, médiateur à la Police cantonale (PolCant Info n°98, septembre 2015). L'on se heurte en effet très souvent à ce problème avec les quérulent·e·s. Mais comment faire lorsque la personnalité de l'interlocuteur et la judiciarisation imposent d'utiliser l'écrit et de le faire d'une manière juridiquement et procéduralement irréprochable, sous peine de le payer cher ?
- Bien des efforts sont fournis par les autorités, par exemple par le développement d'instruments de médiation : Bureau cantonal de médiation administrative, Bureau cantonal de médiation santé et social, Division Médiation, doléances et remerciements de la Police cantonale. Si importantes que soient ces démarches, elles ne permettent toutefois pas de contrebalancer le durcissement constant des échanges au sein de la société.

Je retrouve, emploi après emploi, depuis quinze ans que je fréquente les Places du Château et de la Palud, le même quérulent : ses lettres, plaintes, dénonciations et parfois menaces voilées sont arrivées sur mon bureau au Département de l'intérieur lorsque j'étais en charge des Droits politiques, au Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne, et à présent au Grand Conseil.

Les Présidences successives du Grand Conseil, qui commencent souvent leur année présidentielle décidées à empoigner les dossiers de quérulent·e·s différemment de leurs prédécesseurs et à les régler par le dialogue, finissent généralement l'année en signant, pour rendre service à leurs successeurs, des courriers se terminant par la formule « nous vous informons, à moins que des éléments nouveaux nous soient présentés, qu'il ne sera plus répondu à vos courriers et que la présente réponse met un terme à nos échanges ».

Le temps et la lassitude ne sont pas les mêmes suivant de quel côté de la barrière on se trouve.

Ce nonobstant, chaque dossier est traité par le Secrétariat général avec le même soin et la même attention, avec un principe cardinal pour guide : ne pas laisser un jour passer entre les mailles du filet un écrit dénonçant quelque chose sur lequel il aurait été légitime de se pencher. Cela m'est arrivé une fois dans mon parcours professionnel ; même si, après relecture du dossier complet, je reste d'avis que ce n'était objectivement pas détectable, j'y pense encore.

Je conclurai en citant Ulrich Meyer, ancien président du Tribunal fédéral en 2017-2018, dans un article de la Revue de l'avocat n°9/2019 : « Saviez-vous qu'il existe des citoyens et des familles suisses qui, durant leur vie, se sont adressés jusqu'à 100 ou 200 fois au Tribunal fédéral ? [...] Attention : les quérulents et quérulentes doivent être traités de manière correcte, sans émotion et sans jugements moraux, d'après la loi et en observant correctement les formes. »

Faits marquants

Ce chapitre rassemble les principales informations relatives au Bureau du Grand Conseil, aux institutions et aux événements protocolaires.

Année parlementaire 2022-2023

En cette première année de la législature, le Bureau du Grand Conseil était composé de **Mme Séverine Evéquoz, Présidente** ; **M. Laurent Miéville, 1^{er} Vice-Président** ; **M. Jean-François Thuillard, 2^e Vice-Président** ; **M. François Cardinaux, Mme Céline Misiego, M. Stéphane Montangero et M. Patrick Simonin, membres**. Le Grand Conseil comptait **six groupes**, après la disparition, suite aux élections cantonales 2022, du groupe des Libres ; les deux députés restant ont rejoint le groupe vert/libéral.

Modification de la Loi sur le Grand Conseil

La Loi sur le Grand Conseil a connu la modification de nombreux articles pendant cette année parlementaire 2022-2023. Outre les seize liés à la **création du Conseil de la magistrature** et aux changements en découlant, le Grand Conseil a en effet ajouté : un alinéa 3bis à l'article 23, traitant de la **problématique du harcèlement sexuel** lorsque des personnes sont impliquées en leur qualité de député, qui a débouché sur la désignation par le Bureau d'une « personne de confiance » ; et un article 39a, pour régler la question de la possibilité de tenir, à des conditions très précises, des séances de commission à distance au moyen de la **visioconférence**.

14 septembre 2022

Comme chaque année, le Bureau du Grand Conseil a rencontré le **Conseil d'Etat** en début d'année parlementaire.

16 et 17 septembre 2022

Le Bureau participe à la **59^e réunion des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin**, à l'invitation du Canton de Fribourg, à Fribourg. Cette réunion donne chaque année aux membres des bureaux des huit cantons latins l'occasion de se rencontrer et d'échanger. La partie officielle était consacrée au thème « Quels enseignements les Parlements doivent-ils tirer de la crise du COVID-19 en vue des crises à venir ? ».

4 et 5 novembre 2022

L'assemblée annuelle de la **Société suisse pour les questions parlementaires (SSP)** s'est tenue à Berne, à l'occasion du 25^e anniversaire de la Société. Les deux présidents des Chambres fédérales sont intervenus et la séance plénière s'est déroulée dans la salle du Conseil national. Le thème de l'assemblée était « Comment les parlements ont-ils évolué au cours des 25 dernières années et où en sommes-nous aujourd'hui ? ».

1^{er} janvier 2023

Le **Conseil de la magistrature**, introduit par le peuple dans la Constitution du Canton de Vaud en septembre 2022 et élu par le Grand Conseil en décembre, est né formellement le 1^{er} janvier 2023. Depuis cette date, c'est le Conseil de la magistrature qui assure la surveillance du Tribunal cantonal et du Ministère public, ainsi que de leurs magistrats. Cela a entraîné diverses conséquences importantes pour le Grand Conseil :

- la disparition de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal ;
- l'octroi de la haute surveillance sur le Conseil de la magistrature et, à travers lui, sur le Tribunal cantonal et le Ministère public, à la Commission thématique des affaires juridiques, pour le compte du Grand Conseil ;
- le transfert de la compétence en matière de demandes d'ouverture d'enquête administrative ou de poursuite pénale contre les juges au Tribunal cantonal et le Procureur général du Bureau du Grand Conseil au Conseil de la magistrature.

9 mars 2023

Le Bureau du Grand Conseil a accueilli à Grandson, pour une séance, une visite de la cité et un repas, le **Bureau du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel**.

Nom de Zeus !

Le dynamisme d'une nouvelle législature est si captivant que cette première année a filé aussi vite que la DeLorean de Doc !

Voici un voyage temporel pour revivre les aventures de la section du Secrétariat parlementaire et des ressources humaines. Attention spoiler : toute l'équipe a relevé les défis qui s'offraient à elle avec brio !

Le 28 juin 2022 a vu l'arrivée de 51 nouveaux membres du Grand Conseil sur 150 et de 4 nouveaux membres du Bureau du Grand Conseil sur 7.

Une formation d'une journée et demie pour accompagner la prise de cette nouvelle fonction de député·e a permis aux membres du Secrétariat général de rencontrer les futur·e·s auteur·e·s d'interventions parlementaires, rapporteur·euse·s et président·e·s de commissions.

Ensuite, la machine s'est mise en route, a atteint les 88 miles à l'heure et nous a emportés dans le continuum espace-temps dont vous découvrirez les événements saillants ci-dessous.



Céline Pesquet Saffore
Responsable du
Secrétariat parlementaire et RH

Chiffres clés

150 Député·e·s		6 Groupes politiques
2 Démissions au sein de la députation	26 Séances du Bureau	237 Commissions nommées
76 Commissions ad hoc nommées	151 Objets attribués à des commission thématiques	10 Objets attribués à des commissions de surveillance
42 Envois électroniques hebdomadaires à la députation	13 Pétitions reçues par le Présidence	CHF 4'446'010.35 Montant total des indemnités

Décompte des indemnités versées en 2022-2023 :

- Indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 330'000.-
- Séances plénières : CHF 2'724'110.-
- Séances du Bureau et des commissions : CHF 1'110'668.-
- Frais administratifs et informatiques : CHF 118'133.35.-
- Frais de transport : CHF 154'459.-
- Frais de formation : CHF 8'640.-

Secrétariat parlementaire

Vidéo sur le parcours d'une motion

Ce [nouveau support](#) conçu par le Secrétariat général montre, à l'aide de l'exemple concret du financement des partis politiques, le chemin que prend une modification de loi jusqu'à une éventuelle votation populaire. Il nous permet d'apporter une offre actuelle à nos visiteurs·euses (écoliers·ères, gymnasiens·es, apprentis·es, communes, etc.) et, on l'espère, de contribuer à une meilleure compréhension du rôle des institutions. Afin de toucher un public jeune, nous l'avons diffusée auprès de la Commission de jeunes, de la Chambre consultative de la jeunesse ainsi que des Conseils et Parlements des jeunes communaux.

Dispositif de sécurité lors des séances plénières

Afin de maintenir un dispositif de sécurité performant, le Bureau du Grand Conseil a mandaté la Police cantonale vaudoise (Polcant) pour qu'elle procède à une analyse de la situation prévalant lors des séances du Grand Conseil. Plusieurs adaptations du dispositif de sécurité en résultent, notamment l'aménagement d'un portique détecteur de métaux et la présence d'une personne supplémentaire de la Gendarmerie sur site.

Nouveau plan de continuité

Le risque d'une pénurie énergétique a nécessité l'élaboration d'un nouveau plan de continuité du Parlement. Qui dit plan de continuité, dit analyse des besoins pour permettre au Grand Conseil de fonctionner en mode dégradé et priorisation des processus. Par chance, aucun des scénarios identifiés ne s'est produit... pour le moment.

Exercice d'évacuation

Pour la première fois depuis le retour de Grand Conseil sur le site Perregaux et en raison du début de législature, un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été effectué le mardi 29 novembre 2022, jour de séance plénière. Cette évacuation a été analysée par un ingénieur de sécurité en charge des bâtiments, infrastructures et de la protection incendie, de la Direction générale des ressources humaines (DGRH). Il a relevé que l'exercice d'évacuation s'est passé dans le calme, et le temps d'évacuation total du bâtiment a été de 4 minutes 45 ; que l'alarme sonore d'évacuation est audible dans l'ensemble du bâtiment ; que les membres de l'équipe d'évacuation (principalement les membres du Secrétariat général) connaissent bien leurs missions.

Ouverture de la Buvette du Grand Conseil au public

Le Bureau du Grand Conseil et Prométerre ont collaboré afin d'ouvrir à la population ce lieu exceptionnel et symbolique, qui possède l'une des plus belles terrasses de la ville de Lausanne. Ce fut chose faite le 21 février 2023. L'ouverture a lieu les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9h30 à 14h30. La Buvette reste bien entendu réservée aux député·e·s et à leurs convives les mardis des séances du Grand Conseil.

SIEL

Plusieurs ateliers ont été organisés auprès des député·e·s pour recueillir les besoins, difficultés et pistes d'améliorations du système qui a tout juste 3 ans (mise en production en août 2020). Ainsi, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a pu établir un rapport d'étude présentant des alternatives de solutions et leurs estimations financières respectives, afin d'améliorer l'expérience utilisateur de SIEL pour la députation.

Organisation de la sortie du début de législature

Il s'agit d'une nouveauté souhaitée par le Bureau du Grand Conseil pour permettre aux député·e·s de créer des liens en début de législature. Cette première édition a eu lieu le mardi 16 mai 2023 et son programme a été élaboré sous l'impulsion de la présidence. Un tel événement voit pas moins de 200 personnes sillonner le canton lors de cette journée (la députation, les membres du Conseil d'Etat, les préfet·ète·s et syndic·que·s des communes hôtes, les membres du Secrétariat général du Grand Conseil et ses partenaires).



© Jean-Bernard Sieber

Ressources humaines

Engagement de stagiaires

Depuis 5 ans, le Secrétariat général ouvre une place de stage aux étudiant·e·s de l'Université de Lausanne (Unil), en formation Master ou Post-Master en Sciences politiques, d'octobre à avril. Lors de cette année parlementaire, un second stage de mars à juin a pu être offert à un étudiant en formation à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) durant son master en politique et management publics. Il a ainsi pu fournir un appui stratégique à la Commission thématique des institutions et des droits politiques du Grand Conseil (CIDROPOL), en lien avec le projet de révision partielle de la Loi sur le Grand Conseil (LGC).

Formation

Nous sommes heureux d'avoir pu permettre à l'un de nos collaborateurs, secrétaire de commissions, de débiter une formation en management et action publique (CEMAP) (session 2023).

Contrôle AVS

Du 29 août au 2 septembre 2022, un conseiller-réviseur de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS a procédé au contrôle des salaires versés par le Grand Conseil. A l'issue de ce contrôle, aucune différence ou omission n'a été relevée.

ORGANIGRAMME	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	SECRÉTARIAT PARLEMENTAIRE / RH	SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS	BULLETIN
--------------	---------------------	--------------------------------	-----------------------------	----------

Pics d'activité et expertise institutionnelle

La première année de la nouvelle législature du Grand Conseil a vu divers éléments impacter de manière significative l'activité de la section des commissions parlementaires.

Citons tout d'abord **la création de trois nouvelles commissions thématiques, respectivement sur l'énergie et l'environnement (CENEN), sur la formation (COFOR) ainsi que sur les affaires sociales (CTAS)**, commission qui a remplacé, mais de manière plus étendue, celle de la politique familiale.

La pertinence de cette nouvelle constellation de commissions a très vite été confirmée dans la mesure où un nombre impressionnant d'objets a été attribué à la CENEN (35) ainsi qu'à la COFOR (28), provoquant ainsi une baisse sensible du nombre de commissions ad hoc ; les statistiques y relatives sont détaillées ci-dessous.

Notons ensuite que la **commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) a cessé son activité** au 31 décembre 2022, après l'adoption par la population du principe de la création d'un Conseil de la magistrature.

Cette transition institutionnelle particulière et intense en termes de gestion a modifié le cahier des charges de plusieurs commissions (gestion et présentation, notamment), mais plus particulièrement celle dédiée aux affaires juridiques qui reprend une partie des tâches de la défunte CHSTC. Cette dernière aura finalement œuvré plus de dix ans et mérite bien un historique complet de son activité, ainsi que des défis relevés, visibles aux pages suivantes. La mise en œuvre concrète du Conseil de la magistrature et son impact sur les autres commissions du Conseil feront l'objet d'un éclairage dans le prochain rapport d'activité (2023-2024).



Fabrice Mascello
Responsable du Secrétariat
des commissions

Relevons finalement la continuation des travaux de deux dossiers majeurs : d'une part, **la révision partielle de la loi sur le Grand Conseil (LGC)** menée par la commission des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) dont l'agenda s'étend encore jusqu'en 2025 et, d'autre part, **la fin (provisoire ?) de l'activité de la commission ad hoc en charge de l'épineux dossier du plan d'affectation cantonal sur le Lavaux (PAC – LAVAUX)**.

Un point de situation sur la mobilisation importante de ressources et l'émergence de problématiques diverses qu'a rencontré cette dernière est fait ci-après.

Ces pics d'activités s'ajoutent aux travaux habituels des autres commissions et ne peuvent être (di)gérés que grâce à de fins ajustements en termes de délais, de prestations et de ressources, au niveau de notre section et avec le soutien du Secrétariat général dans son ensemble. Un autre élément important est l'expertise institutionnelle engrangée par les secrétaires de commissions au fil du temps qui constitue un apport fondamental à la bonne tenue des travaux du Parlement.

Chiffres clés

308 Séances de commissions tenues (331 en 21-22)	222 Séances de commissions instituées (206 en 21-22)	86 Séances de commissions ad hoc (125 en 21-22)
690 heures de séance (670 en 21-22)	550 heures en commissions instituées (470 en 21-22)	140 heures en commissions ad hoc (200 en 21-22)

La commission la plus active est la COFIN avec:

24 séances / 76 heures

Les séances de commission la plus longue et la plus courte:

8 heures / 15 minutes

A noter qu'un binôme de secrétaires se partage le secrétariat de la délégation vaudoise de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) qui s'est réunie à trois reprises. 11 séances de coordination ont été nécessaires pour en organiser le cadre et assurer le bon déroulement de ces rencontres à l'étranger.

Le Secrétariat des commissions peut être amené à fournir un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent devoir fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, des recherches documentaires, la rédaction de documents (synthèses, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints. **Ci-après, deux exemples significatifs de dossiers qui ont été traités durant l'année parlementaire 2022 - 2023.**

Traitement du PAC Lavaux

Le traitement du « PAC Lavaux¹ » par une commission ad hoc s'est distingué tant par l'importante mobilisation de ressources au Secrétariat des commissions que par l'émergence de problématiques inédites.

La LLavaux prévoit que le Grand Conseil se prononce sur les oppositions au PAC Lavaux, le règlement et le plan sous forme de décret, sur la base des travaux d'une commission. Ainsi, en mai 2021, une commission ad hoc de 17 membres a été nommée pour examiner ce projet.

Elaboré par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) – non par le Conseil d'Etat – le PAC Lavaux a été soutenu par ce dernier qui y a ajouté trois déterminations. La DGTL a transmis au Grand Conseil les règlement, plan, oppositions – 160 dont 95 identiques –, projets de loi et de décret, ainsi que les déterminations du Conseil d'Etat. Ces documents, complétés par les études de base ayant servi à l'élaboration du projet, le rapport d'aménagement, le procès-verbal de la Commission cantonale d'aménagement du

¹ Exposé des motifs et projet de décret approuvant le Plan d'affectation cantonal n°363 Lavaux et statuant sur les oppositions conformément aux dispositions de la loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) du 12 février 1979 ainsi que le Projet de loi modifiant la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux.

territoire, les procès-verbaux des séances de conciliation entre la DGTL et les opposant·e·s et le tableau des griefs par articles du règlement, constituent un volumineux dossier soumis à la commission.

Cette masse documentaire ainsi que la spécificité du processus d'approbation – législatif et administratif (traitement des oppositions) – ont nécessité la mobilisation sans précédent de ressources au sein du Secrétariat des commissions et fait surgir des questionnements inédits.

Les travaux de la commission se sont déroulés durant une période et un nombre de séances records : entre juin 2021 et juin 2023, **la commission a siégé à 22 reprises (49 heures) dont 5 séances (10 heures) consacrées à des auditions.** Ce dossier a été pris en charge par une secrétaire de commission qui, face à l'ampleur du travail et à la complexité du sujet, a été soutenue par une collègue dès mai 2022.

La commission a été confrontée à des problématiques liées à la nécessité de concilier éléments de procédure et principes généraux du droit administratif :

- la question de la récusation de membres du Grand Conseil a été résolue par la modification de la LLavaux (voir Rapport d'activité du Secrétariat général du Grand Conseil 2021-2022) ;
- la commission s'est interrogée sur la pertinence d'auditionner les opposant·e·s au PAC, car leur droit d'être entendu avait déjà été garanti à la suite de l'enquête publique – la DGTL a mené des consultations dans le cadre de l'élaboration du projet et tenu des séances de conciliation avec les opposant·e·s ; le Conseil d'Etat a transmis ses déterminations à la suite des consultations. Sur la base d'un avis de droit de la Direction générale des affaires institutionnelle et des communes (DGAIC), la commission a décidé de proposer aux opposant·e·s de présenter leurs arguments devant elle, en les informant de la catégorisation et du cadrage de leur audition. A la réception de 48 demandes d'audition, quatre groupes d'intérêts ont été formés – communes et associations de communes ; représentant·e·s du milieu la viticulture et de la viniculture ; propriétaires privé·e·s ; associations de protection de la nature et du patrimoine, Lavaux Patrimoine mondial et un intervenant ;

- des questions apparues dans le cadre du traitement des oppositions concernant la détermination de critères objectifs ont été réglées en collaboration avec la DGTL ;
- le fait que la DGTL soit porteuse du projet a impliqué l'ajout de déterminations de la part du Conseil d'Etat, qui peuvent se traduire en amendement de la commission ;
- finalement, afin de respecter le droit des tiers d'être entendus, toute modification importante du plan par la commission et le Grand Conseil fera l'objet d'une enquête publique complémentaire à l'issue de laquelle de nouvelles oppositions pourraient surgir. Il faudra faire en sorte qu'une seule enquête complémentaire ait lieu avant le vote final du Grand Conseil et l'ouverture des voies de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Pour l'heure, le rapport de la commission d'une centaine de pages, accompagné d'une vingtaine d'annexes, a circulé parmi les commissaires jusqu'à la fin du mois de novembre 2023.

Fin d'activité de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC)

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le Conseil de la magistrature, la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) a cessé ses activités au 31 décembre 2022, après plus de dix ans d'activité. Pour le Secrétariat des commissions, cette commission d'un genre particulier a représenté un défi institutionnel, avec un organe concerné par les relations avec un autre pouvoir, ainsi qu'un défi de gestion, afin de pouvoir assurer le suivi dans la durée de ses nombreux sujets de préoccupation, sans oublier le traitement des courriers de justiciables en appelant au Grand Conseil.

ORGANIGRAMME	SECRETARIAT GENERAL	SECRETARIAT PARLEMENTAIRE / RH	SECRETARIAT DES COMMISSIONS	BULLETTIN
--------------	---------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------

La CHSTC en chiffres:

11 rapports annuels de gestion publiés

7 recommandations formulées

1 rapport spécifique publié

14 pétitions traitées

20 observations formulées

538 courriers entrants et sortants

22 séances tenues avec la Cour administrative du TC

11 séances avec le Conseil de l'Ordre des Avocats

Des rencontres ont également été organisées avec des partenaires externes (Association vaudoise des notaires, Cour des comptes, Bureau cantonal de médiation administrative, etc.)

Prise de fonction le 1^{er} juillet 2011 et débuts

La Constitution vaudoise de 2003 confie au Grand Conseil l'exercice de la haute surveillance sur le Tribunal cantonal. Cela signifie qu'il vérifie son bon fonctionnement et sa bonne gestion, l'indépendance des jugements étant réservée. Cette tâche a été confiée pendant plus d'une décennie à la CHSTC, qui a débuté ses travaux le 1^{er} juillet 2011. Elle s'est en premier lieu attelée à définir son périmètre de compétence et son mode de fonctionnement, en collaboration avec les autres commissions de surveillance du Grand Conseil, ainsi qu'avec la Cour administrative du Tribunal cantonal. Pour rappel, la CHSTC avait principalement pour tâches d'examiner le rapport annuel de gestion du Tribunal cantonal et de rapporter au Grand Conseil à ce sujet, de traiter les pétitions et autres courriers adressés au Grand Conseil en lien avec l'Ordre judiciaire, d'investiguer sur des circonstances exceptionnelles (dénis de justice récurrents notamment). **Elle pouvait formuler des observations, appelant à une réponse formelle du Tribunal cantonal, ce qu'elle a fait à 20 reprises.**

Crise, défi institutionnel et adaptations

L'affaire Claude D., qui a ébranlé le canton en mai 2013, a eu des répercussions sur la CHSTC, son fonctionnement et son champ d'action.

Cette affaire a abouti à trois rapports. Le rapport Bänziger a été publié par l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) en août 2013 et fait part des résultats obtenus suite à l'enquête administrative ordonnée par le Tribunal cantonal. La CHSTC a publié un rapport spécifique résumant ses prises de position et ses actions dans ce contexte en novembre 2013. Ce rapport a eu pour conséquence la commande du rapport Tanquerel par le Bureau du Grand Conseil, publié en mai 2014 et qui donne un avis de droit relatif aux compétences de la CHSTC, et en particulier à la portée à donner à l'exception de l'indépendance juridictionnelle contenue à l'article 135 de la Constitution vaudoise. Dernier rapport en date à concerner le champ de compétence de la CHSTC, le rapport Marty concernant la haute surveillance et la surveillance des autorités judiciaires dans le Canton de Vaud a été publié en novembre 2014. Répondant à plusieurs objets parlementaires, il proposait notamment la création d'un Conseil de la magistrature, l'élection des juges pour une période indéterminée et le rattachement du Ministère public (MP) à la haute surveillance de la CHSTC. Ce rapport a engendré de nombreux échanges entre Gouvernement et Parlement, qui ont abouti à l'adoption d'un exposé des motifs et projet de loi en 2022. **Depuis, la modification de la Constitution a été acceptée par le peuple, et le Conseil de la magistrature est entré en fonction le 1^{er} janvier 2023.**

Fin d'activité et transmission des dossiers pour suivi

Afin d'éviter que des sujets importants et/ou faisant l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années ne passent entre les gouttes, à l'issue de ses travaux, la commission a retenu un certain nombre de sujets, qui figurent ci-dessous, et qu'elle a transmis aux commissions du Grand Conseil concernées pour en assurer le suivi.

- *Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ)*
Revalorisation des postes de gestionnaires de dossiers, sécurité des locaux et du personnel, suivi du chantier du site de l'Hermitage, projet de modification de compétences de la Chambre patrimoniale cantonale, revalorisation des tarifs des indemnités d'office ou encore mise en place de la surveillance électronique civile.
- *Commission thématique des systèmes d'information (CTSI)*
Communication des besoins métiers entre l'OJV et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et modernisation de l'OJV (numérisation des dossiers, dématérialisation, Justitia 4.0, etc.)
- *Commission de gestion (COGES)*
Communication des besoins métiers entre l'OJV et la Direction générale des infrastructures et du patrimoine (DGIP)
- *Commission des finances (COFIN)*
Flux financiers de l'assistance judiciaire

Il appartient désormais à la CTAFJ de définir ses nouveaux périmètres de compétence et mode de fonctionnement, notamment lorsque le premier rapport annuel du Conseil de la magistrature sera publié. Un nouveau défi à relever pour cette commission et son secrétaire.

ORGANIGRAMME	SECRETARIAT GÉNÉRAL	SECRETARIAT PARLEMENTAIRE / RH	SECRETARIAT DES COMMISSIONS	BULLETIN
--------------	---------------------	--------------------------------	-----------------------------	----------

« Je parie que vous aimez lire aussi ? Gutenberg est mort, vous savez. »

Dr Egon Spengler, 1984.

Le Bulletin – format papier – a décidément de moins en moins le vent en poupe. Après une réduction drastique du nombre des abonné·e·s en 2018, le Secrétariat général a dû, faute de place dans ses locaux, renoncer à une partie de la collection hébergée dans la bibliothèque du premier étage de la Place du Château 6. Depuis la rentrée parlementaire, la consultation des tomes antérieurs à 2007 n'est ainsi possible que dans la salle de commission dite du Bulletin.



Philippe Bastide
Responsable du Bulletin

Cette dernière étant souvent occupée pendant les heures de bureau, les personnes souhaitant consulter ces tomes sont priées de s'annoncer préalablement auprès de la section. N'ayant reçu qu'un seul visiteur durant les douze derniers mois, gageons que cette décision n'affectera pas trop les administré·e·s. Par ailleurs, que les bibliophiles se rassurent, les « dépôts légaux » seront encore imprimés afin d'en permettre également la consultation à la Bibliothèque de la Riponne ou aux Archives cantonales vaudoises.

Pour répondre à ce changement des habitudes de lecture, depuis quelques années, les efforts de la section se sont surtout portés sur la consultation numérique.

A toutes fins utiles, rappelons que depuis l'avènement de SIEL, les transcriptions des débats sont disponibles par un simple clic directement sur les « identifiants » de chaque point de l'ordre du jour d'une séance du Grand Conseil.

Utilisé à bon escient, le portail [Scriptorium](#) de l'Université de Lausanne constitue une arme redoutable pour effectuer des recherches « plein texte », mais souffre parfois de ralentissements agaçants dans le cadre d'une simple consultation. Pour y remédier, durant cette année, nous avons finalisé un accord pour rejoindre le programme des « Collections numériques » de la Bibliothèque nationale suisse. A l'heure où vous lirez ces lignes, les tomes du Grand Conseil et du Conseil d'Etat depuis la législature 2007-2012 devraient être consultables sur le portail [e-Helvetic](#).

Enfin, précisons que moyennant les cautions évoquées ci-dessous, **les rédacteur·trice·s parlementaires restent naturellement à votre entière disposition pour vous seconder dans vos recherches**, fussent-elles physiques ou numériques.



*Soigneusement remise,
l'ancienne collection du
Bulletin a cédé sa place au
nouvel économat du SGC
- © SGC*

Chiffres clés

Durant l'année écoulée, le Grand Conseil a siégé

40 fois soit **176,5 heures** de débat

Un chiffre légèrement supérieur à la moyenne de ces dernières années. Au total, **1627 points** ont été portés à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil. **551 objets** ont été déposés (relus, corrigés et mis en page par l'équipe rédactionnelle), soit:

131 questions orales (+17% par rapport à 2021-2022)

59 simples questions (+34%)

203 interpellations (+28%) et 3 déterminations (=)

80 postulats (+63%)

45 motions (+7%)

6 initiatives (=)

24 résolutions (+41%)

Cette année a été particulièrement prolifique, puisqu'il s'agit d'un record depuis le début de la publication de ce rapport d'activité. La première année d'une législature donne souvent lieu à une explosion du nombre de dépôts – sans doute due à la fougue des nouveaux parlementaires – mais peut-être faut-il aussi y voir la continuation de la tendance haussière constatée depuis ces dernières années. L'avenir nous le dira...

Sollicitations pour des recherches dans le Bulletin

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, notre section a répondu à plus d'une trentaine de sollicitations de recherches émanant de la députation, de nos collègues du Secrétariat général, de différents services de l'Etat, de journalistes ou d'étudiant·e·s – mais aussi parfois de quérulent·e·s. Souvent passionnantes, ces recherches s'avèrent, hélas, aussi parfois chronovores pour les rédacteur·trice·s parlementaires. D'entente avec la direction, le temps maximum à consacrer pour chaque demande a été fixé à 4 heures. Conformément à l'article 11, alinéa 2, de la Loi sur l'information, le service se réserve le droit de facturer la prestation pour les sollicitations nécessitant plus de temps ou pour celles qui s'avèreraient répétitives.

Collaboration avec le Secrétariat des commissions

Durant l'année écoulée, nouvelle législature oblige, nos collègues du Secrétariat des commissions ont dû faire face à des pics d'activité (cf. p.12). Afin d'assurer la bonne continuité de travaux parlementaires, l'automne dernier, quatre rédacteur·trice·s du Bulletin sont venu·e·s leur prêter main-forte pour la retranscription des notes de séances ou la relecture de rapports de commission.

Accueil de l'apprenti du Secrétariat général du Grand Conseil

Depuis plus d'une dizaine d'années, le SGC forme des apprenti·e·s employé·e·s de commerce. S'ils étaient parfois détachés auprès des deux autres sections pour quelques tâches spécifiques, ces apprenti·e·s effectuaient l'essentiel de leur formation auprès du Secrétariat parlementaire. Afin de leur offrir une meilleure vue d'ensemble du processus parlementaire, il a été décidé de les accueillir au sein des deux autres sections pour un stage immersif de trois mois. La section du Bulletin a ainsi inauguré le concept en recevant l'apprenti dans ses bureaux de février à avril 2023.

Durant cette période, notre jeune padawan a ainsi pu découvrir les ficelles du métier de rédacteur parlementaire, en s'essayant notamment à la retranscription des prises de parole des député·e·s ou à la publication assistée par ordinateur (PAO). L'année prochaine, il poursuivra son compagnonnage auprès du Secrétariat des commissions. Forte de ce galop d'essai, la direction décidera s'il convient de réitérer l'expérience – sous cette forme ou une autre – avec les prochain·e·s apprenti·e·s du Secrétariat général.

